**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Révision totale de la loi sur le CO2**

**Passage à la caisse des professionnels et des employés**

***Berne, le 1er septembre 2020* – Le prochain tour des débats portant sur la nouvelle loi sur le CO2 se déroulera au Conseil des États. Urs Wernli, président central de l’Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA), critique la sollicitation croissante de la population suisse sans cesse soumise à davantage de nouvelles taxes. Urs Wernli n’exclut pas le recours au référendum.**

« Le Parlement semble oublier que notre économie est constituée de l’industrie, des commerçants mais aussi de millions d’employés et de leurs familles », explique Urs Wernli. Le président de l’association des garagistes suisses s’inquiète beaucoup des grands piliers de la nouvelle loi sur le CO2 déjà fixés par le Conseil national et le Conseil des États.

Il s’agit notamment de l’augmentation des prix de l’essence et du diesel de 12 centimes maximum et des autres renforcements des sanctions liées au CO2 sur les voitures de tourisme, les véhicules de livraison et les utilitaires lourds. Urs Wernli ne comprend pas que le Conseil national puisse, « en plein cœur de la crise du coronavirus, préparer un projet grevant en moyenne le budget de chaque Suisse de plusieurs milliers de francs par an ».

La situation actuelle a en effet souligné une fois de plus l’importance du trafic routier. Urs Wernli : « Les gens évitent les transports publics par peur d’être contaminés par le COVID-19 et misent davantage sur le véhicule privé. Il est totalement incompréhensible pour moi que le Parlement oblitère ainsi les avantages incontestés du trafic individuel motorisé. » Le premier garagiste suisse souhaite des débats dépourvus de considérations idéologiques et ouverts sur le plan technologique concernant la protection climatique.

La loi délibérée au Conseil national lors de la session d’été et qui retourne maintenant au Conseil des États entraîne une sollicitation supplémentaire des corps de métiers suisses. « Le Conseil national n’a pas tenu compte de l’économie suisse et de la situation difficile de la population helvétique. Il mise sur l’économie planifiée. L’accord de Paris prévoit expressément aussi des instruments économiques pour atteindre les objectifs climatiques. » L’équation est relativement simple : la nouvelle loi sur le CO2 est une charge financière pour la population suisse et cet argent manque pour la consommation. Urs Wernli : « Et une baisse de la consommation entraîne une diminution des recettes pour les différents corps de métier. »

Avec routesuisse, la Fédération routière suisse, l’UPSA a envoyé aux parlementaires suisses une lettre comportant six propositions permettant de soutenir aussi bien le climat que les postes de travail en Suisse. Le président central de l’UPSA n’exclut pas le recours au référendum pour s’opposer à la nouvelle loi sur le CO2 : « À l’heure actuelle, un éventuel référendum ne me semble pas dénué de chance. »

**De plus amples informations** sont disponibles auprès de Urs Wernli, président central de l’UPSA, téléphone 031 307 15 20, portable 079 222 14 58, e-mail urs.wernli@agvs-upsa.ch. **Coordination :** Anina Zimmerli, téléphone 031 307 15 43, e-mail anina.zimmerli@agvs-upsa.ch

***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***

*La branche suisse de l’automobile est constituée d’une multitude de petites structures : fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui l’association professionnelle et sectorielle des garagistes suisses comptant près de 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessions automobiles ainsi que des établissements indépendants. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*

** Textes et photos disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique « Communiqués de presse » située en bas de page.**

** Abonnez-vous à la newsletter de l’UPSA :** [**www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter**](https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter)